

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 21 août 2023	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	26 juil. 2023	
Commentaires : Lors de la 2e inspection de suivi, l'inspectrice observe qu'il y a encore des morceaux de peinture secs éparpillés dans l'aire de jeu extérieur. L'administratrice indique que des travailleurs ont été embauchés afin d'enlever la peinture. L'administratrice va vérifier quelle sera la date que les travailleurs reviennent pour enlever la peinture et fournira cette information à l'inspectrice. L'administratrice indique qu'ils explorent d'autres méthodes de peindre les murs qui permettront d'assurer que la peinture ne s'enlève pas, dans l'objectif d'assurer que l'aire de jeu extérieur demeure sécuritaire pour les enfants.			

Commentaires généraux
Aucun enfant n'est présent sur ce permis lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 août 2023

Date

original signé par
Nicole Hawkes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 août 2023

Date